

## **Soulèvements populaires dans les pays arabes : révolutions inachevées ou reflux transitoires**

**Adda Bekkouche**

Les soulèvements populaires dans les pays arabes, qui ont débuté en janvier 2011, ont surpris les analystes.

Au-delà de ce trait commun, les soulèvements arabes qui se sont déroulés de la Mauritanie à Oman, et se déroulent encore dans de nombreux pays, selon des scénarii différents, ont connu trois phases importantes.

**La première, de janvier à début mars 2011**, où toutes tranches d'âges et toutes classes sociales confondues, se sont retrouvées dans la rue, pour contester les pouvoirs en place.

**La deuxième phase fut une forme de contre-réaction** avec d'abord l'entrée des troupes saoudiennes à Bahreïn, pour mettre au pas les manifestants de la capitale. Ensuite le second acte a lieu au Yémen avec le maintien au pouvoir par l'Arabie saoudite du président Ali Abdallah Saleh.

**La troisième phase se caractérise par l'évolution incertaine** de pays qui sont dans un processus « post révolutionnaire », c'est le cas notamment de la Tunisie et de l'Égypte, et de pays dont la situation dégénère, telle qu'en Libye et en Syrie.

## § 1 – Chronologie et événements marquants des soulèvements

**En Tunisie, le 17 décembre 2010** Mohammed Bouazizi, 26 ans, s'immole par le feu. Cet acte ultime de protestation déclenche la "révolution du jasmin". Le régime de Zine El Abidine Ben Ali tombe le 14 janvier 2011. Le parti islamiste, Ennahda remporte les élections du 23 octobre 2011 pour une Assemblée constituante.

**23 octobre 2011 :** Premier scrutin libre de l'histoire de la Tunisie. Les islamistes d'Ennahda l'emportent avec 90 des 217 sièges à l'Assemblée constituante (AC), devant le Congrès pour la République (CPR, gauche nationaliste), 30 sièges, et Ettakatol (gauche), 21 sièges.

**Décembre 2011 :** La troïka composée de Mustapha Ben Jaafar, dirigeant d'Ettakatol élu président de l'Assemblée constituante, du numéro deux d'Ennahda, Hamadi Jebali, nommé Premier ministre, et de Moncef Marzouki, dirigeant du CPR élu par l'AC président de la République, dirige le pays.

**22 octobre 2012 :** La date butoir pour la promulgation de la constitution et l'organisation de législatives n'a pas été respectée. Pour de nombreux Tunisiens, le gouvernement en place a d'ores et déjà perdu sa légitimité.

19 février 2013, Hamadi Jebali, Premier ministre du parti Ennahdha, présente sa démission, suite au refus des principaux partis politiques tunisiens sur la formation d'un nouveau gouvernement d'experts

indépendants qu'il préconisait après la tourmente provoquée par l'assassinat de l'opposant de gauche Chokri Belaïd, le 6 février.

Devant cette situation, quelles seraient les prochaines étapes ?

Faute de Constitution, la Tunisie est régie par la loi du 16 décembre 2011 relative *"à l'organisation provisoire des pouvoirs publics"*, surnommée *"la petite Constitution"*. Le texte ne prévoit pas de démission du chef de gouvernement, uniquement son *"incapacité ou décès"* ou son limogeage par l'Assemblée nationale constituante (ANC) élue en octobre 2011. Cependant, en droit, le principe *"tout ce qui n'est pas interdit est permis"* prévaut.

L'article 19 relève que si le premier ministre est démis, son départ ne prend effet qu'après la désignation du futur chef de cabinet qui se fera selon *"les procédures prévues à l'article 15"* et la prise de fonctions du nouveau gouvernement. En vertu de l'article 15, le président Moncef Marzouki *"assigne au candidat du parti qui a remporté le plus grand nombre de sièges à l'Assemblée de former un gouvernement"*. Il s'agit ici du parti islamiste Ennahdha.

Le candidat au poste de premier ministre doit alors former son cabinet et préparer son programme dans *"un délai ne dépassant pas quinze jours"*. Puis, le président de l'ANC, Mustapha Ben Jaafar, devra convoquer une séance plénière de l'Assemblée *"pour approbation à la majorité absolue de ses membres"*. La *"petite Constitution"* prévoit que si le candidat ne parvient pas à former un gouvernement ou obtenir la confiance de l'ANC, le

président procède alors *"à des consultations avec les partis, les coalitions et les blocs parlementaires"*.

Si la rédaction de la constitution n'est toujours pas terminée plus d'un an plus tard, les premiers textes ont été discutés, alors qu'une partie de l'opposition appelle à la fin de la légitimité de l'instance élue et a boycotté.

L'article 1 de la Constitution de 1959 restera en l'état : "La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain : sa religion est l'islam, sa langue l'arabe et son régime la République." La charia est donc mise de côté.

Aux côtés des "valeurs de l'islam", les principes des droits de l'homme sont également mentionnés dans le préambule, mais sans référentiel à la Déclaration universelle de 1948. Ce qu'a vivement dénoncé la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH),

En octobre 2012, la coalition au pouvoir, menée par les islamistes d'Ennahdha alliés à deux formations de centre gauche (Ettakatol et le Congrès pour la République), a annoncé dans un communiqué opter pour un régime "mixte", avec un président élu au suffrage universel, seul garant d'un contre-pouvoir face à l'Assemblée.

La troïka a également proposé la date du 23 juin pour la tenue des élections législatives et du premier tour de la présidentielle, le 7 juillet pour le second tour. "Impossible", selon la plupart des élus : avant cela, la Constitution doit être bouclée. Et si de nombreux nœuds ont jusque-

là été dénoués, la répartition des pouvoirs entre le président et le chef du gouvernement doit, par exemple, être définie.

De vifs débats attendent aussi la commission des droits et libertés. La "complémentarité" de la femme au sein du foyer a certes été remplacée par l'égalité. Et la criminalisation de l'atteinte au sacré ne sera pas constitutionnalisée : les députés ont opté pour une formule toujours plus consensuelle, "l'État protège le sacré". Reste l'article sur la liberté d'expression, sur lequel les discussions s'annoncent houleuses.

**En Egypte, le 25 janvier 2011** la place Tahrir, au Caire, est le théâtre de manifestations contre Moubarak. Le 11 février, ce dernier cède le pouvoir à l'armée.

Lors des législatives, commencées le 28 novembre 2011 et terminées le 14 janvier 2012, le parti de la Liberté et de la Justice (PLJ) des Frères musulmans arrive en tête avec 235 sièges sur les 498 en lice, soit 47% environ.

Il est talonné par le parti fondamentaliste salafiste Al-Nour avec 121 sièges, 24%.

Le parti libéral Wafd : 9% des sièges.

Le Bloc égyptien, coalition de partis libéraux laïcs, obtient 7%.

Dix sièges de députés supplémentaires, non-élus, sont pourvus par le chef du Conseil militaire qui dirigeait le pays, le maréchal Hussein Tantaoui.

**L'année 2012 est le théâtre de nombreux rebondissements** qui se soldent principalement par :

- l'élection des sénateurs (la Choura), débutée le 29 janvier pour s'achever fin février.
- l'élection le 17 juin 2012 de Mohammed Morsi à la présidence pour le compte de la confrérie des Frères musulmans, alors qu'il n'en est pas le leader ;
- l'adoption, dans le cadre de l'assemblée constituante, le 29 novembre du projet de constitution par les seules islamistes, les libéraux et progressistes s'étant retirés. L'adoption, en deux phases, les 15 et 21 décembre 2012 du projet de constitution par respectivement 56 % et 65% des votants avec seulement de 32% et 30 % de participation. Résultats officiel délivrés par la Commission électorale : adoption à 64 % des votants avec 32 % de participation des électeurs.

### **De nouvelles législatives auront lieu en avril 2013**

La nouvelle loi électorale approuvée par le Sénat en janvier 2013 suppose de nouvelles élections législatives. Celles-ci sont prévues pour avril.

Ces nouvelles élections ont été rendues nécessaires par la décision de la Cour constitutionnelle d'invalider les premières élections postrévolutionnaires, élections qui avaient été largement remportées par les Frères musulmans. Ceux-ci ont vu leur popularité s'éroder depuis, mais leur mainmise sur certains ministères clés pourrait les aider à remonter la pente.

**Aujourd'hui** (février 2013), devant la grogne populaire contre le régime

islamiste, les Frères musulmans veulent que l'armée réprime l'opposition, comme du temps de l'ancien régime. Après avoir décrété [le 27 janvier 2013] l'état d'urgence dans trois provinces [Port-Saïd, Ismaïlia et Suez] situées sur le canal de Suez, le gouvernement égyptien des Frères musulmans voudrait en effet que l'armée sorte à nouveau de ses casernes pour assurer le maintien de l'ordre.

Le général Abdelfattah Al-Sissi [chef des forces armées et ministre de la Défense] ne semble pas prêt à jouer ce rôle. La question est de savoir si l'armée se mettra au service du président Mohamed Morsi et des Frères musulmans, qui ont dilapidé leur légitimité morale, ou si au contraire l'armée défendra la révolution et la souveraineté du peuple.

A priori, l'armée ne semble pas vouloir suivre l'orientation des Frères musulmans et menacerait même le pouvoir en place s'il s'apprêtait à révoquer son chef.

Le 18 février 2013, des sources militaires déclaraient, selon le journal du Caire Al Shourouk, que la révocation du chef du Conseil suprême des forces armées Abdelfattah Al-Sissi serait suicidaire pour le régime politique tout entier. Quelques heures après, la présidence dément toute volonté de le révoquer et reçoit ainsi, selon le même journal, le message de l'armée.

Etrange retournement de la situation, depuis l'exacerbation de la crise entre le président Mohamed Morsi et le camp laïque, Al-Sissi est devenu populaire jusque dans les milieux révolutionnaires ; il apparaît comme un rempart contre les Frères musulmans.

Qu'est-ce que le scénario à la pakistanaise : les Frères ont donné à l'armée le droit d'arrêter des civils et lui demandent d'appliquer le couvre-feu. Et ce alors qu'ils n'ont cessé de dire que ce sont eux qui ont écarté l'armée du pouvoir. Ils ne veulent pas que l'armée soit au service du pays mais veulent en faire leur propre bras armé afin de frapper ceux qui s'opposent à leur politique et les révolutionnaires en colère

Pour certains commentateurs, ils veulent que cette armée soit ains à la pakistanaise. Pour y parvenir, ils espèrent qu'Al-Sissi continue d'occuper du ministère de la Défense jusqu'aux élections législatives [prévues en avril prochain], élections dont ils imaginent encore qu'ils peuvent les remporter. Ensuite, ils se débarrasseront d'Al-Sissi comme ils l'ont fait avec [son prédécesseur] Hussein Tantaoui. Ensuite, ils comptent agir de la même manière que le général Zia ul-Haq au Pakistan après son coup d'Etat [1977] contre Zulfikar Ali Bhutto, à savoir islamiser l'Etat et la société.

Or le plus dangereux est l'islamisation de l'armée. Comment Zia ul-Haq s'y est pris en son temps pour transformer une armée apolitique en armée islamiste ? Il a commencé par introduire l'enseignement religieux dans les académies militaires. L'école de guerre a commencé à enseigner les idées [des théoriciens du fondamentalisme islamique] d'Ibn Taymiya et de Mawdoudi. Pour avancer dans sa carrière, un officier devait non seulement être un bon professionnel, il devait aussi lire les préceptes coraniques concernant la guerre.



**Au Yémen, le 27 janvier 2011**, un rassemblement a lieu à Sanaa contre le président **Ali Abdallah Saleh**. Un accord signé le 23 novembre sous l'égide du Conseil de coopération du Golfe (CCG) a organisé son départ en février 2012.

**Au Bahreïn, le 13 février 2011** mouvement contestataire de chiïtes tenus à l'écart du pouvoir. 14 mars intervention des forces saoudiennes pour mettre fin au mouvement.

**En Libye, le 17 février 2011**, début de l'insurrection. Les Nations unies adoptent le 17 mars une résolution autorisant une intervention militaire internationale. Le 18 mars début des frappes militaires avec l'aide de l'OTAN. Le 23 août, les rebelles prennent le contrôle de Tripoli et le colonel **Qadhafi** est assassiné le 20 octobre. Un nouveau gouvernement est formé le 22 novembre. Des élections se sont tenues en été 2012. Étonnamment les islamistes ne furent pas majoritaires. Est-ce en raison de l'intervention occidentale qui les a débarrassés de Qadhafi ?

**Au Maroc, le 20 février 2011** des dizaines de manifestations dans de nombreuses villes.

Le roi Mohammed 6 propose immédiatement une réforme constitutionnelle, adoptée très vite le 1<sup>er</sup> juillet 2011 par 98% des votants. Réaction rapide qui a désamorcé le mouvement.

La nouvelle constitution renforce les pouvoirs du premier ministre et provoque des élections législatives anticipées qui ont eu lieu le 25 novembre 2011, remportées par le parti islamiste le Parti de la justice et du développement (PJD).

**En Syrie, le 15 mars 2011, début de la contestation.** Face à la répression qui fait 5 000 morts en neuf mois, les manifestants ont finalement recours aux armes contre le régime de **Bachar El Assad**. Fin 2012, ce dernier n'avait toujours pas quitté le pouvoir et la confrontation entre le régime et les insurgés avait fait plus de 40 000 victimes et détruit une partie importante des infrastructures, habitations et patrimoine historique et culturel.

Aujourd'hui, on dénombre plus de 60 000 victimes. L'opposition hétéroclite a du mal à s'imposer face au régime en place. En plus du refus des Russes et des Chinois de demander le départ de Bachar El Assad, les Occidentaux ne sont pas d'accord pour lui fournir les armes qu'elle demande, par crainte des islamistes radicaux et des conséquences de leur renforcement après le retour de la paix.

## § 2 – Enseignements et hypothèses d'explication des soulèvements

Les soulèvements ont d'abord et surtout démenti la fiction de « l'exception arabe », selon laquelle ce monde-là était étranger à la démocratie et était condamné à des régimes autoritaires. Ensuite, ils ont rouvert le champ des alternatives politiques et économiques non seulement au Maghreb et au Proche-Orient, mais aussi en Europe et au-delà. Enfin, tous ces soulèvements et contestations populaires ont tous en commun la contestation du néolibéralisme.

Les soulèvements dénoncent tout à la fois l'autoritarisme politique et le manque de liberté mais, surtout, les conditions socio-économiques. Il y avait donc à la fois une demande de dignité sociale et une demande de libéralisation politique.

Les soulèvements sont le fait essentiellement de la jeunesse. Partout dans les pays arabes, les jeunes de moins de 30 ans représentent la majorité de la population. Dans la majorité de ces pays une proportion importante de jeunes diplômés se retrouve au chômage. Alors que la démographie et la scolarisation constituent un ferment de la contestation, notamment en ce qui concerne ceux qui n'ont pas pu partir, ces pouvoirs ont continué à ignorer cette évolution. Aussi, les jeunes diplômés ont-ils été le fer de lance de ces mouvements, grâce, entre autres, aux moyens modernes de communication – internet, téléphone portable, chaîne de télévision satellitaire - que les services de police ont du mal à contrôler.

L'autre enseignement concerne l'incapacité des islamistes à accompagner les soulèvements. Partout ils furent absents et les rares fois où ils ont essayé de se manifester, c'est en suivant le mouvement et sans pouvoir lui donner leur empreinte.

L'apparente neutralité de l'armée, notamment en Tunisie et en Egypte, relève plutôt d'une stratégie pour préserver son intérêt à moyen terme. D'ailleurs, il n'est pas exclu que dans les deux cas, les militaires ont, tout au moins au début du soulèvement, observé le silence sous l'influence ou le conseil des Etats-Unis. Pour l'Egypte cette hypothèse est plausible, car compte tenu de l'aide fournie par ce pays à l'armée, celle-ci ne pouvait pas ne pas être attentive aux souhaits des Etats-Unis si ces derniers considèrent que le pouvoir de Moubarak ne pouvait pas durer. Une autre hypothèse, qui relève de considérations internes, est que ces pouvoirs portés par l'armée et la police étaient essoufflés, car ils ne comprenaient pas certains enjeux en lien avec la jeunesse. En effet, après avoir laminé les oppositions constituées, ils n'ont pas vu venir les réactions de la jeunesse et l'outil que représentent les techniques de la communication moderne. C'est pourquoi ces pouvoirs et leurs forces de police ont dans certains cas imploré devant les soulèvements.

### § 3 – Deux ans après le début des soulèvements, quelles directions prennent-ils ? Quelles évolutions géopolitiques ?

Dans “le Grand Moyen-Orient”, comme l’appellent les néoconservateurs américains, une transition difficile est en cours, où quatre dimensions sont en interaction.

La première concerne **les mouvements populaires** qui se révoltent contre la corruption et les gouvernements autoritaires issus de la période coloniale.

La deuxième relève de la **rivalité stratégique quadrilatérale régionale** qui se développe entre l’Arabie saoudite, l’Iran, Israël et la Turquie.

La troisième porte sur les **rivalités géostratégiques, politiques et économiques** qui opposent les Américains, les Européens, les Russes et les Chinois.

La quatrième, enfin, est liée à la dynamique de **l’offre et de la demande énergétique** – qui module les rentrées financières des Etats arabes du Golfe, de l’Iran et de la Russie – dans un climat de crise financière mondiale.

Je vais regrouper ces 4 problématiques sous deux analyses d’ensemble : l’une se rapportant aux soulèvements populaires et l’autre aux aspects géopolitiques et stratégiques.

Concernant **la première dimension, les bouleversements** qui secouent les pays du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord sont suffisamment profonds pour susciter de véritables changements, en matière de libertés démocratiques notamment. Mais ils pourraient aussi

engendrer de nouvelles formes d'autoritarisme. Les cas de la Tunisie et de l'Égypte montrent que la période post soulèvements connaît des reflux et que les auteurs des soulèvements n'en sont pas les bénéficiaires immédiats. Ceci montrent aussi que les forces et les acteurs politiques déterminants de l'après soulèvements ne sont pas les auteurs des soulèvements. Les forces politiques islamistes avec la connivence implicite de ce qui reste des anciens régimes s'accaparent le processus post soulèvements. Cette évolution, souvent favorisée par le recul des appareils d'Etat, laisse le champ libre aux formations islamistes politiquement organisées et en prise avec les catégories modestes de la société. De ce fait, si l'on considère que les processus révolutionnaires sont forcément longs et chaotiques, la période instable que vivent ces pays peut durer encore, sans préjuger du résultat qui dépend des rapports de force sociale et politique. En tout état de cause l'exercice du pouvoir politique par les islamistes va permettre de conforter ces sociétés dans le choix de la voie islamique ou leur faire prendre conscience que cette voie n'est pas celle qui leur permettra de sortir du marasme que les gouvernements autoritaires déchus les ont mises et que le pouvoir islamiste ne fait que la continuer sous d'autres formes.

Des courants contestataires se manifestent aussi dans les Etats monarchiques de la région et réclament des réformes, en Jordanie, au Maroc et dans les Etats arabes du Golfe, certains groupes luttant pour l'établissement de monarchies constitutionnelles, mais également en

Iran, où une réforme significative du régime théocratique est réclamée. En même temps, les populations de ces pays font face à l'instabilité socio-économique, à des taux de chômage élevés chez les jeunes ainsi qu'à un fanatisme religieux soutenant l'application de la charia.

**Sur les plans géopolitique et stratégique**, avec la crise libyenne, les puissances occidentales vont revenir « en force » par l'intervention de l'Otan, créant ainsi les conditions de la déstabilisation interne du pays et de la région subsaharienne.

Il n'est pas exclu que les puissances occidentales ne soient pas tentées par le scénario libyen, si ce n'est la crainte de la déstabilisation de toute la région MENA (Machrek et Maghreb).

Mais ceci n'exclut pas non plus l'existence d'une évolution irrémédiable qui remonte à loin.

L'invasion américaine de l'Irak en 2003, qui a divisé le pays en groupes régionaux kurde, sunnite et chiïte, a permis à l'Iran de consolider son influence par le biais des mouvements panchiïtes, en Irak et dans toute la région. Les ambitions nucléaires de l'Iran, qui remontent à son conflit avec l'Irak [1980-88], n'ont fait qu'envenimer la rivalité du pays avec l'Arabie Saoudite ainsi qu'avec Israël. Elles ont aussi agité le spectre d'un Moyen-Orient doté de l'arme atomique [Israël possède déjà un armement nucléaire]. En septembre 2011, la Turquie a accepté le déploiement de radars américains antimissiles afin de pouvoir détecter une éventuelle attaque iranienne. De son côté, l'Iran a menacé de

frapper les bases turques s'il était pris pour cible. La question iranienne a rallié la Turquie à la perspective géostratégique américaine. Si le soutien des gouvernements américain, européens et arabes aux révolutions en Libye et en Syrie semble participer aux efforts visant à renverser les dictatures, ces révolutions sont aussi dirigées contre des gouvernements considérés comme antisaudiens (Libye) et/ou pro-iraniens (Syrie) et travaillent de ce fait à isoler davantage l'Iran. De la même manière, les interventions militaires saoudiennes au Yémen et à Bahreïn visent manifestement à contrôler l'influence iranienne et panchiite, tout en soutenant des gouvernements minoritaires. Dans ce contexte, l'opposition turque, saoudienne et israélienne à l'influence iranienne et aux alliés de ce pays dans la région pourrait, contre toute attente, contribuer à la coopération géostratégique de ces trois Etats, et peut-être même à une collaboration secrète en matière de défense. Cette perspective fait renaître l'espoir d'un accord de paix israélo-palestinien. Si elle est associée à une stratégie diplomatique commune avec les Américains, les Européens, les Russes et les Chinois, une entente turco-israélo-saoudienne pourrait également renforcer la puissance diplomatique de la région face à l'Iran, de manière à isoler ce pays, sans confrontation directe et sans guerre. Une telle approche pourrait permettre d'établir un traité de paix régional avec l'Iran. Hypothétique, ce projet d'accord entre Israël, l'Arabie Saoudite, la Turquie et l'Iran risque pourtant de capoter.



On pense notamment à un refus israélien d'accepter un processus qui aboutirait à la création d'un Etat palestinien, ou à une frappe israélienne, avec ou sans soutien américain, sur de présumées installations nucléaires iraniennes, ou encore à la poursuite des troubles interconfessionnels en Syrie. Si un ou plusieurs de ces scénarios venaient à se réaliser, les conséquences seraient extrêmement dangereuses et déstabilisantes pour la région, voire pour le monde entier.

## **Conclusions provisoires**

C'est ainsi que, finalement, s'organise cette contre-réaction interne et externe, qui rassemble Arabie saoudite, Qatar, Frères musulmans, États-Unis et Europe pour confisquer les aspirations des peuples. Dans ce contre-processus l'acteur central sont les États-Unis dont la stratégie est toujours dans le sillage de la politique néoconservatrice de George W. Bush. Le rêve d'un Grand Moyen-Orient totalement soumis aux intérêts géostratégiques et économiques de l'Occident, incarné par l'Otan, est toujours là. La politique des États-Unis est une politique visant à créer le maximum de dissensions entre sunnites et chiites à l'échelle régionale. Ce remodelage, aujourd'hui à l'œuvre, convient et tranquillise les États-Unis et sécurise définitivement l'État d'Israël sans que ce dernier n'ait à faire des concessions douloureuses.

Mais le résultat polyvalent et provisoire d'aujourd'hui, d'une part, d'émancipation des peuples et de démocratisation des structures et, d'autre part, de récupération des aspirations, de crispation des acteurs et de radicalisation des options, fait penser que nous sommes au tout début d'un processus porteur d'immenses espoirs qui, bien que partant de cette région, n'ont pas fini de se répandre sur le reste du monde.

Adda BEKKOUCHE,  
20 février 2013,  
Pour Attac Colombes.